



CCEP Normandie du 26 février 2025

Déclaration liminaire CGT Enseignement privé

Madame la Rectrice,

Cette année encore, la CCEP se déroule dans un contexte inédit puisque les chefs d'établissement ont remis, hier, leur TRM avant même la tenue de cette commission. La CGT EP Normandie espère que vous ne souhaitez pas nous attribuer le simple rôle de chambre d'enregistrement et que cette situation est exceptionnelle.

La Normandie perd des postes, 14, car, nous dit-on, la démographie est en baisse. Or, ne pourrions-nous pas profiter de cette conjoncture pour réduire le nombre d'élèves par classe et favoriser, ainsi, la qualité de l'enseignement ? Cette proposition, de bon sens, ne convient pas au ministère puisque le seul objectif visé est une réduction budgétaire.

Une fois de plus, l'enseignement privé sous contrat est sous le feu des projecteurs. La toute dernière, mais certainement pas la dernière, affaire de Notre-Dame de Bétharram remet en lumière la nécessité impérieuse de renforcer, ou plus exactement d'effectuer des contrôles qui auraient, certainement, permis de protéger les enfants des prédateurs sexuels membres éducatifs de l'enseignement privé catholique.

Le rapport de la Cour des comptes de juin 2023, suivi du rapport parlementaire d'avril 2024, ont tous deux souligné le manque flagrant de suivi pouvant aboutir à « des possibilités de dérives et de détournements » comme les Pactes, les cours de 50 voire 45 minutes.

Depuis des années, la CGT EP demande un véritable contrôle des fonds publics attribués aux établissements privés sous contrat. Dans un souci de transparence, nous réclamons, à l'échelle académique, les DHG finalisées après ajustements ; les dotations en pactes, HSE, HSA et IMP par établissement. L'an passé, cette même doléance avait reçu un avis favorable de votre part mais elle est restée lettre morte. Pourtant, le secrétaire général de l'enseignement catholique affirme lui-même être pour « la transparence absolue ». Alors pourquoi, le rectorat ou les établissements ne nous fournissent-ils pas ces données ? Dans l'académie, des contrôles ont eu lieu ce que nous accueillons favorablement. Or, lors de ces visites ni les délégués syndicaux ni les élus CSE ne sont entendus alors que ces derniers possèdent, parfois, des pièces prouvant des dysfonctionnements. La CGT EP Normandie vous soumet donc la proposition d'une écoute de ces représentants. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'argent public, nous espérons que les rapports seront rendus publics ce qui leverait le voile d'un soi-disant accord tacite de l'administration.

Cela nous conduit, tout naturellement, à exprimer notre vive contestation concernant l'organisation d'événements religieux sur les heures de cours. Il est impératif de rappeler aux établissements privés sous contrat, bien qu'ayant un caractère propre, sont tenus de respecter les principes fondamentaux de l'Éducation nationale,

notamment la laïcité et la neutralité. L'utilisation de fonds publics et du temps scolaire pour des activités confessionnelles va à l'encontre de ces principes. Nous nous interrogeons, légitimement, sur la tolérance qui serait accordée à de telles pratiques si elles émanaient d'autres confessions. En cette période de restriction budgétaire où l'exemplarité est d'autant plus de mise, il est crucial de veiller à ce que les ressources allouées à l'Éducation nationale soient utilisées exclusivement pour leur objectif premier à savoir l'instruction et l'épanouissement de tous les élèves, indépendamment des convictions religieuses.

Dans de nombreuses écoles, sous prétexte du « caractère propre », des enseignants sont contraints d'effectuer une 28^{ème} heure gratuite pour y prodiguer, entre autres, de l'éveil religieux, de la pastorale. À la suite des rendez-vous de carrière, aux cours desquels les inspecteurs de l'Éducation nationale ont constaté le fait, cette pratique perdure. Puisque notre employeur, l'Éducation nationale, n'interdit pas formellement cette 28^{ème} heure, les salariés ne peuvent que légalement être rémunérés.

La mixité des publics au sein des Lycées Professionnels reste toujours aussi problématique puisque les enseignants assument du travail supplémentaire sans aucune rémunération supplémentaire alors que les UFA perçoivent l'argent des OPCO. Ce prêt d'agents publics est tout à votre honneur mais dégrade les conditions de travail des salariés d'autant plus lorsque les apprentis suivent uniquement les cours avec les élèves.

Le reste des sujets préoccupant les enseignants (salaire, précarité croissante, statut des maîtres délégués, reconnaissance de notre travail...) sera abordé dans d'autres instances. La CGT Enseignement Privé continuera à y porter la voix des personnels.

Merci pour votre attention

Marie-Edith ANDRE
CGT Enseignement Privé